

# **SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE D'ACCUEIL DU CENTRE INTERNATIONAL D'ENTRAÎNEMENT AU GOLF D'ILBARRITZ**

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation porte sur une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'espace d'accueil du Centre International d'Entraînement au Golf d'Ilbarritz

Il s'agit d'une mission de base au sens de l'article L2431-3 du code de la commande publique.

Le marché comprendra les missions suivantes :

- Diagnostic / Esquisse
- Etudes d'avant-projet sommaire
- Etudes d'avant-projet définitif
- Etudes de projet
- Préparation du dossier de consultation des entreprises
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception de chantier et pendant la période de garantie de parfait achèvement

Le projet portera sur les points suivants :

- Réaménagement de la zone d'accueil / proshop
- Création de nouveaux bureaux pour les Ecoles Agréées
- Création d'espaces de stockage dans les vestiaires
- Rénovation de la salle de réunion

L'enveloppe financière estimative des travaux est de 200.000 € HT

Pour plus de précisions, il est nécessaire de se reporter au Programme et ses annexes joints au dossier de consultation.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

#### **CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le programme et ses annexes
- Un projet de contrat de maîtrise d'oeuvre

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **PRESENTATION DES CANDIDATURES**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

<i>La lettre de candidature</i>
<i>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner</i>

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
--

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

<i>Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire</i>
---

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

## **PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats doivent remettre un dossier comprenant :

- Une décomposition de la rémunération par mission.
- Le projet de contrat de maîtrise avec les remarques éventuelles du candidat
- Un mémoire technique précisant :
  - Les moyens mis en œuvre et les compétences de l'équipe ;
  - La méthodologie de travail
  - L'expérience en interventions sur des installations sportives de type club-house
  - La compréhension de l'opération
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe ou les attestations fiscales et sociales visées aux articles R. 2143-3, R. 2143-4 et R. 2143-5 et suivants du C.C.P.
- Le planning de réalisation

## **SELECTION DES CANDIDATURES**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué suivant les critères pondérés suivants :

- Prix : 50 %
- Qualité technique de l'offre au vu du mémoire technique : 50 %

Négociations : Conformément aux articles R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur pourra engager des négociations, notamment par courrier électronique, avec les candidats ayant présenté une offre ou certains d'entre eux.

## **DUREE DU MARCHE**

2 ans

## **OBTENTION DES DOSSIERS**

Le dossier doit être demandé par mail à [st@golfbiarritz.com](mailto:st@golfbiarritz.com).

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

Les soumissionnaires doivent avoir connaissance des lieux avant de remettre leur offre. A défaut de justifier d'une connaissance acquise (travaux déjà réalisés dans le même bâtiment, par exemple), la visite préalable des lieux par le candidat est obligatoire et lui permettra de juger des moyens, méthodologies et techniques à mettre en œuvre.

Le certificat de visite ou la justification de la connaissance acquise, attestera de manière globale la prise en compte des contraintes spécifiques liées au projet et à son environnement.

Les visites du site se dérouleront uniquement sur rendez-vous, sollicité par mail à [st@golfbiarritz.com](mailto:st@golfbiarritz.com)

## **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 29 août 2025 à 17 h 00**, par voie électronique à l'adresse suivante : [st@golfbiarritz.com](mailto:st@golfbiarritz.com)

**Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique**

## **PROCEDURES DE RECOURS**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Pau  
50 cours Lyautey  
64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40  
Télécopie : 05 59 02 49 93  
Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.